

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-30

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : VOTE DU BUDGET 2024 BUDGET CAMPING

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif Camping pour l'exercice 2024, ce budget suit la nomenclature M4 et s'équilibre en recettes comme en dépenses :

- Section de fonctionnement : 33 256.64 €.
- Section d'investissement : 237 551.59 €.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 005-210500583-20240321-202430-BF

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le Budget Primitif du budget Camping pour l'année 2024.

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et par chapitre d'opération d'équipement.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS**



le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.